

Coordination interrégionale Stop-THT

Et maintenant que fait-on ?

"Les rayonnements électromagnétiques qui saturent l'espace ambiant, et dont la densité a augmenté en quelques dizaines d'années sans des proportions considérables, peuvent avoir une influence très néfaste sur le comportement et la santé des êtres vivants, et des humains en particulier : c'est le phénomène de pollution électromagnétique, qui nécessite des études d'environnement" (PH Lefevre, document interne EDF 13/04/83)

"Il est indéniable que ces rayonnements électromagnétiques, émis par les lignes haute tension ou par d'autres sources, posent un certain nombre de problèmes et que l'on est loin de tout savoir sur cette question. C'est un sujet émergent. On a eu trop tendance à dire qu'il n'existait pas. Je voudrais que l'on fasse plus de recherches sur le sujet" (N Kosciusko-Morizet, secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Aujourd'hui en France, 21/03/08)

"Le Parlement Européen... constate que les limites d'exposition aux champs électromagnétiques fixées pour le public sont obsolètes... et qu'elles ne tiennent pas compte des groupes vulnérables comme les femmes enceintes, les nouveau-nés et les enfants" (résolution du 04/09/08)

Il serait trop facile de multiplier les citations ! Les projets de construction de nouvelles lignes Très Haute Tension ont toujours suscité de nombreuses oppositions des populations concernées, et à chaque fois, les promesses en tout genre ont fleuri pour une prise en compte des problèmes posés. Dans nos régions, chacun peut se rappeler notamment le projet du GPSE de ferme témoin sous une ligne THT, évoqué lors de la création de la ligne Flamanville-Domloup, puis annoncée lors de l'enquête publique autour de celle Domloup-Les Quintes, et à nouveau promise par RTE lors du débat public Cotentin Maine...

Des doutes très sérieux !

Les lignes à Très Haute Tension posent problèmes pour la santé humaine et animale, nombre d'études le constatent. La plus connue est celle de Gérald Draper, qui observe que le risque d'avoir une leucémie était accru de 69 % chez les enfants dont le domicile à la naissance n'était pas éloigné de plus de 200 mètres d'une ligne à Très Haute Tension, et de 23 % dans le cas d'une distance comprise entre 200 et 600 mètres.

Dans un autre domaine, une étude suisse conduite par Anke Huss a relevé que les personnes vivant à moins de 50 mètres d'une ligne THT présentent un risque accru de 24% de contracter la maladie d'Alzheimer par rapport aux personnes vivant à une distance de plus de 600 mètres ou plus. Les chercheurs ont également constaté que plus la durée d'exposition était importante, plus le risque l'était aussi.

Un manque d'études épidémiologiques

Face aux doutes de la communauté scientifique, le bon sens et la responsabilité morale des décideurs auraient dû conduire à la multiplication des études épidémiologiques sur les populations concernées (13 000 km de couloirs de lignes THT en France). Il n'en a rien été malgré les demandes sans cesse renouvelées des associations...

Une enquête citoyenne

Notre coordination n'a pas les moyens, ni financiers, ni scientifiques, pour lancer de telles études. Par contre, à notre niveau et avec le soutien de nombreuses collectivités locales, nous avons voulu contribuer à la connaissance, et à la reconnaissance, du vécu des riverains des lignes THT.

L'enquête démontre que tous les symptômes répertoriés augmentent avec la proximité d'une ligne THT ! Chacun aura pu le lire en détail.

Santé, qualité de vie, conditions de travail, impacts sur le bétail comment continuer à faire croire que l'argent peut compenser les problèmes ? Comment accepter que la raison d'Etat impose le silence aux victimes ?

D'ailleurs juridiquement, et c'est nouveau, les responsabilités de RTE commencent à être mises en cause. Ainsi, la cour d'appel de Lyon a condamné RTE pour manipulations et tricheries lors de mesures d'expertises, la famille Marcouyoux a obtenu devant le TGI de Tulle près de 400 000 € de dédommagements par rapport aux effets d'une ligne THT sur leur exploitation agricole, et le tribunal administratif de Bastia vient d'annuler un arrêté préfectoral autorisant la construction d'une ligne à haute tension entre Lucciana et Furiani à la demande d'un collectif de riverains...

Le principe de précaution bafoué

Au vu doutes scientifiques, au vu des malaises évoqués par les riverains, le principe de précaution, comme principe constitutionnel, devrait s'appliquer. Cela nécessiterait des outils nouveaux pour anticiper, pour analyser les menaces potentielles dès qu'elles émergent, voire dès qu'un soupçon émerge. "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé" (article 1 de la charte de l'environnement).

Sur ce sujet, l'Etat français s'y refuse totalement ! Le projet de loi "Grenelle 2", contrairement aux discours tenus aux associations ne prend pas en compte les risques sanitaires des lignes THT ce que relèvent tant FNE que l'Alliance pour la Planète qui classe la ligne THT Cotentin Maine dans les projets « Grenello-incompatibles »...

Un moratoire sur les lignes THT

Les résultats de l'enquête renforcent l'exigence de notre coordination interrégionale Stop THT pour un moratoire sur les lignes THT. Ce moratoire devient indispensable pour :

- Respecter la charte de l'environnement
- Lancer des études d'impact sanitaire, et des études épidémiologiques
- Elaborer une législation de protection, avec des normes prenant en compte les seuils d'innocuité

Ce moratoire est forcément conditionné à la suspension du projet Cotentin Maine, et très précisément du report de l'enquête publique et du Plan d'Accompagnement du Projet, et de l'arrêt des interventions de RTE sur le fuseau.

Chacun, à son niveau, doit en être convaincu. La ligne Cotentin Maine n'est pas encore construite, et nous avons, chaque jour davantage, tous les arguments pour nous y opposer massivement et avec détermination.

Christophe Gosselin
Manche Sous Tension

Hervé Morand
Mayenne Survoltée

André Robinard
Ille est Vilaine sous Tension